



Québec, le 23 novembre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 octobre dernier, la députée de Mercier déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 900 personnes demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) afin d'annuler la politique SEJ-18 touchant l'organisation des services de garde.

L'adoption de cette politique aurait été effectuée en bonne et due forme, conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les étapes de consultation prévue ont été réalisées dans le cadre des pouvoirs confiés aux organismes scolaires et de leur responsabilité d'assurer une saine gestion des services de garde dans le respect des règles ministérielles en vigueur. En effet, selon le procès-verbal, la politique aurait bien été élaborée par le comité de parents avant d'être adoptée à la suite d'une proposition formelle de ce comité au CSSMI. Ainsi, la politique a été adoptée conformément aux articles 192 et 212.1 de la LIP.

En réponse aux préoccupations de certains parents, le CSSMI affirme avoir entrepris des démarches d'information et fait adopter par son conseil d'administration un plan de continuité des services et un plan d'atténuation des impacts financiers.

Toutefois, comme cette pétition nous permet de constater que certains parents expriment toujours des inquiétudes, nous encourageons le CSSMI à poursuivre ses communications auprès des parents.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

Bernard Drainville